

CONSEIL d'ADMINISTRATION DE LIGUE EN VISIO CONFERENCE

Mardi 9 janvier – 20h30
Zoom

ORDRE DU JOUR

Présents : N. HAY – F. CAILLE – A. LE BAIL – M. CROIX – L. MEUTELET - T. SOULIS. - M. CARASSAI.

Absents excuses : G. FORTUIT — S. CROSNIER – A. BETOLLO

Invités : M. BADELIER – C. FRANCOIS – D. FRIZZA

1. Administration, Informations générales

• Les nouveaux statuts ligue par Nicolas Hay

Les statuts de la FFTRI évoluent, et ceux des Ligues aussi, ainsi ce temps permet d'échanger sur les évolutions. Le CA de Ligue doit définir des éléments, permettant d'avoir une édition finalisée proposée par les services de la FFTRI des futurs statuts qui seront proposés lors de l'AG Extraordinaire.

- Une AG extraordinaire sera mise en place au 1^{er} trimestre 2024 (15 ou 22 mars en visioconférence) pour valider les propositions d'évolution de statuts. L'AG ordinaire suivra ce temps.
- Le CA définit un nombre de 10 membres dans le futur CA, avec 2 suppléants. Le CA devra être paritaire. L'élection se fera par présentation d'une liste complète (10 membres + 2 suppléants). Rappel prochaine AG électorale 1^{er} trimestre 2025.

En information complémentaire, dans les futurs statuts sont proposés que :

- La personne en tête de liste doit avoir 2 ans d'ancienneté à minima dans des mandats précédents au sein d'instances fédérales (club – comité départemental – Ligue – FFTRI),
- Le Président est limité à 3 mandats maximum, et ce depuis 2020. La limite d'âge au moment de l'élection du Président de Ligue est de 70 ans,

• Point sur les adhésions – licences

- 34 clubs dont 2 nouveaux : Lèves (28) et Amboise (37)
- 1983 licences validées – 20 licences sous bordereaux – 128 demandes de licences en cours (demande de licence saisie mais non envoyée au club).

• Points pass compétition 2023

- 36 journées de manifestation (loisir et compétition) inscrites au calendrier 2024 au 01/01/2024.
- 18 manifestations inscrites au calendrier FFTRI – 9 Demandes Licence Manifestation enregistrées - 806 PASS COMPETITION délivrés.

2. Finances

• Point à date

- **Créances** : aucune créance en cours – toutes les factures émises au titre de l'exercice 2023 ont été réglées sauf les Pass Compétition des manifestations de septembre à décembre 2023. Relance faite. A percevoir également le produit des licences en ligne depuis le 01/12.

→ **Dettes** : toutes les factures dues au titre de 2023 ont été réglées, sauf : la part fédérale des Pass Compétition de mars à décembre 2023, soit environ 22 000 euros d'éventuelles factures dues au titre des adhésions à la FFTRI sur exercices antérieurs. Relance faite.

Parts fédérales des licences 2024 : 32 000 euros à régler avant le 29/02/24

- **Matériel d'organisation**


→ L'ancienne sonorisation va être estimée et sera proposée à la vente aux clubs – organisateurs dans un 1^{er} temps, et auprès d'un professionnel ensuite. Le produit de sa vente pourra éventuellement permettre de compléter de pack de la nouvelle sonorisation.

- **Véhicule**

→ Le véhicule de la Ligue va passer prochainement au garage pour quelques travaux, ce dernier va être estimé à l'occasion. En projection une revente de ce dernier et l'achat d'un nouveau véhicule d'ici un an avec l'aide de la Région.

3. Questions diverses

→ La prochaine date du CA est arrêtée au 21/02 à 20h30

Le Président de Ligue	Nicolas HAY	
La Secrétaire de Ligue	Marine CARASSAI	